

AVIS AU PUBLIC

Déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines du captage de Régalécia et instauration des périmètres de protection correspondants sur les communes d'Ascou et Mijanès

A la demande du président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège, une enquête publique est ouverte sur les communes d'Ascou et Mijanès préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines du captage de Régalécia et instauration des périmètres de protection correspondants.

Cette enquête se déroulera du mardi 3 novembre 2020 à 14 heures jusqu'au jeudi 19 novembre 2020 à 17 heures.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que toutes informations relatives à la présente enquête, sont disponibles en ligne sur http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquêtes_publicques.

Le dossier pourra être consulté en support papier en prenant l'attache des mairies d'Ascou et Mijanès, et les observations pourront être inscrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Ascou ou être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Ascou, siège de l'enquête,
- par voie électronique à l'adresse ddt-bio-for@ariège.gouv.fr.

Monsieur Robert CLARACO, nommé commissaire enquêteur, recevra le public :

- le mardi 3 novembre 2020 de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 19 novembre 2020 de 15h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie d'Ascou et Mijanès, à la direction départementale des territoires de l'Ariège, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Ariège.

* *

*